

7 décembre 2010

10.424

Question Karim-Frédéric Marti**Pourquoi une CEP à huis clos et tenue au secret?**

Certains députés éprouvent un sentiment de frustration à la lecture de la presse locale, qui semble être mieux informée que le Grand Conseil... Pourquoi instituer une CEP à huis clos et tenue au secret durant ses délibérations si ses rapports d'audition sont livrés aux journalistes avant le pouvoir législatif? Comment ce procès-verbal a-t-il pu arriver sur un bureau rédactionnel?

A part des fuites, que peut-on imaginer pour tenter d'excuser ce manquement? N'est-ce pas un coup de plus porté à la confiance que notre population voue à ses autorités?

Cosignataires: B. Courvoisier, R. Clottu, J.-P. Donzé et J.-L. Gyger.